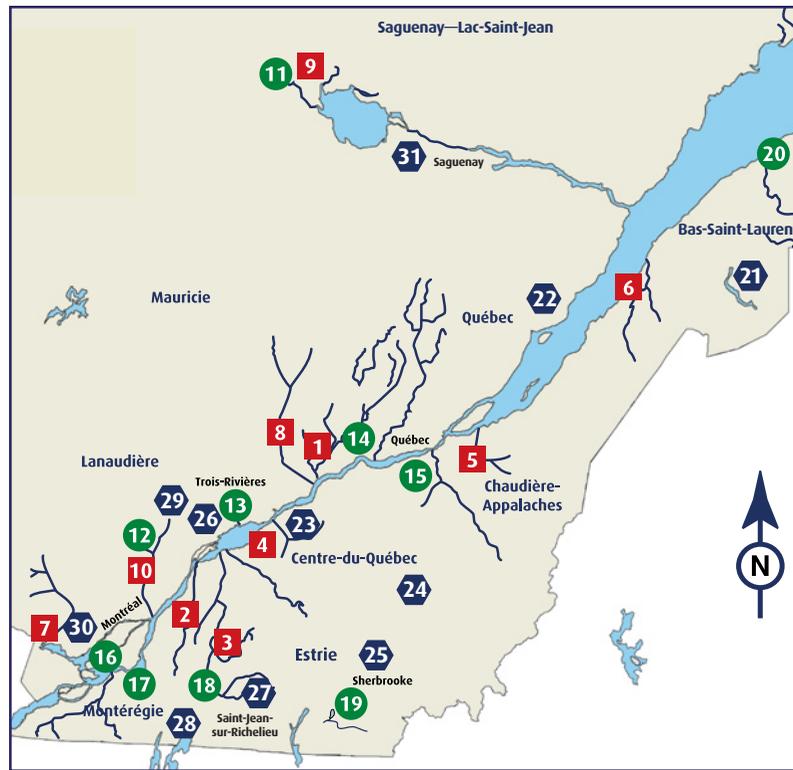


Initiatives de mise en valeur des cours d'eau en milieu agricole

Nom du projet	Promoteur	Région	Superficie (ha)	Producteurs
1. Rivière Niagarette	Fédération de l'UPA de la Rive-Nord	Capitale-Nationale	5 680	32
2. Ruisseau Richer	Club Consersol Vert Cher	Montérégie	1 700	22
3. Ruisseau des Aulnages	Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	Montérégie	3 083	52
4. Rivière Marguerite	Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec	Centre-du-Québec	7 334	70
5. Rivière Boyer Sud	Clubs Chaudière-Appalaches - GIRB	Chaudière-Appalaches	6 500	90
6. Rivière Fouquette	Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud	Bas-Saint-Laurent	2 012	35
7. Rivière Saint-Pierre	Club conseil Profit-eau-sol	Laurentides	5 182	73
8. Rivière des Envies	Fédération de l'UPA de la Mauricie	Mauricie	10 900	35
9. Ruisseau Morin	Groupe conseil agricole Piékouagan	Saguenay—Lac-Saint-Jean	10 200	29
10. Ruisseau Vacher	Fédération de l'UPA de Lanaudière	Lanaudière	3 035	45

Nom du projet	Promoteur	Région	Superficie (ha)	Producteurs
11. Ruisseau Rouge	Comité de bassin versant de la rivière Ticooupé	Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 360	32
12. Ruisseau Bibeau	Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne	Lanaudière	2 073	24
13. Rivière Chacoura	Fédération de l'UPA de la Mauricie	Mauricie	6 759	43
14. Rivière La Chevrotière	Syndicat de l'UPA La Chevrotière	Capitale-Nationale	11 051	42
15. Rivière Le Bras	Conseil de bassin de la rivière Etchemin	Chaudière-Appalaches	6 449	67
16. Ruisseau Rousse	Club Agro-Protection des Laurentides	Laurentides	2 160	51
17. Rivière Esturgeon	Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield	Montérégie	10 101	129
18. Rivière à la Barbut	Club-conseil Agri-durable	Montérégie	9 002	128
19. Rivières Racey, Cordon, Brook et Veillette	Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François	Estrie	10 331	115
20. Ruisseaux Levasseur et Savane	Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent	1 459	21

Nom du projet	Promoteur	Région	Superficie (ha)	Producteurs
21. Rivières Madawaska, Squatec et Touladi	MAPAQ	Bas-Saint-Laurent	196 363	90
22. Rivières Jean-Noël, du Gouffre-Lac Nairne	MAPAQ	Capitale-Nationale	92 232	40
23. Rivières Bécancour et Godefroy	MAPAQ	Centre-du-Québec	90 586	327
24. Rivières Bécancour, au Pin-Lac Aylmer	MAPAQ	Chaudière-Appalaches	214 466	80
25. Rivières Tomifobia, aux Bluets et Nicolet Sud-Ouest	MAPAQ	Estrie	117 997	107
26. Rivière L'Ormière	MAPAQ	Mauricie	3 106	17
27. Rivières Yamaska Nord et Sud-Est	MAPAQ	Montérégie	69 933	215
28. Baie Missisquoi	MAPAQ	Montérégie	22 824	40
29. Lacs Maskinongé et Mandeville, Ruisseau Vacher	MAPAQ	Lanaudière	84 221	91
30. Rivière du Chêne	MAPAQ	Laurentides	19 818	70
31. Lacs Vert et Kérogamichiche	MAPAQ	Saguenay—Lac-Saint-Jean	5 053	21



- Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole (2005-2010)
- Projets collectifs de gestion intégrée de l'eau du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse (2007-2010)
- ◆ Volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert (2008-2018)

Une initiative de:



• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
• Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs



Cultivons l'avenir
une initiative fédérale-provinciale-territoriale



Nos partenaires:



Principal partenaire financier privé



07/2009

Ensemble

Préserveons la qualité de l'eau



Une initiative de:



Avec la participation de:

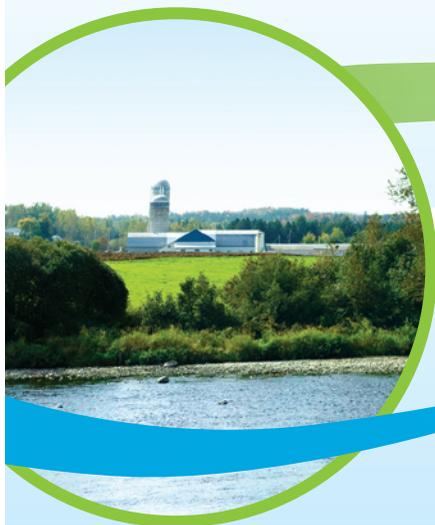


UNE APPROCHE NOVATRICE ET CONCERTÉE

A lors que la protection de l'eau demeure l'un des défis les plus importants à relever en matière d'agroenvironnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Union des producteurs agricoles (UPA), en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, ont décidé d'unir leurs forces et d'adopter une approche d'intervention novatrice, appropriée au contexte agricole.

Ainsi, 31 projets de gestion intégrée de l'eau en milieu agricole dans une cinquantaine de bassins versants sont actuellement en cours de réalisation dans la plupart des régions du Québec. Près de 2 200 agriculteurs y participent activement, en collaboration avec les différents acteurs du milieu.

Agriculteurs, organismes environnementaux, autorités municipales et gouvernementales travaillent ainsi, tous ensemble, à améliorer la qualité de l'eau dans le milieu agricole en implantant des solutions concrètes, réalistes et adaptées qui seront appliquées à court terme.



La gestion de l'eau par bassin versant

Ce mode de gestion intégrée se caractérise par des actions sur le territoire du bassin versant, lequel regroupe l'ensemble des cours d'eau affluent vers un même point d'écoulement. Les interventions s'intègrent alors dans une démarche globale qui prend en compte toutes les activités ayant un impact sur la ressource eau. Une telle approche permet la coordination des efforts déployés par l'ensemble des usagers de ce même cours d'eau.

La concertation des différents acteurs

Les projets misent également sur une forme de concertation où les producteurs sont au cœur de l'action, de pair avec les personnes-ressources du milieu. Chaque projet est coordonné par une fédération régionale de l'UPA, un club-conseil en agroenvironnement ou un organisme de bassin versant, dont le rôle est de mobiliser l'ensemble des acteurs en vue d'atteindre un objectif commun, soit améliorer la qualité de l'eau.

Des interventions à l'échelle de petits bassins versants

Les projets sont liés à la mise en oeuvre d'actions concrètes qui permettront, à court terme, d'enregistrer des gains d'ordre environnemental. C'est pourquoi les interventions s'effectuent à l'échelle de petits bassins versants (100 km² et moins), de manière à créer un sentiment d'appartenance et à mobiliser les agriculteurs et les partenaires.

Du champ au cours d'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole, il importe de mettre en place une stratégie d'interventions intégrées. Les actions privilégiées doivent porter autant sur les pratiques agricoles (fertilisation des terres, rationalisation des pesticides, conservation des sols, etc.) que sur les mesures de protection des berges (plantation d'arbres et de bandes riveraines, stabilisation, etc.) et les aménagements hydroagricoles (avaloirs, stabilisation de sorties de drain, chutes enrochées, etc.).

Des mesures appropriées à la réalité de la ferme

Comme bon nombre d'agriculteurs ont depuis un certain temps déjà amorcé une démarche agroenvironnementale, les actions entreprises doivent en tenir compte. Un diagnostic personnalisé assorti de mesures correctrices adaptées est donc préparé pour chacune des fermes participantes.

Les aménagements proposés sont réalistes, efficaces et tiennent compte des réalités et des priorités d'intervention de chaque ferme participante. Il n'y a pas de solutions appliquées uniformément et unilatéralement à tous les cours d'eau et à toutes les entreprises agricoles.

Une démarche structurée

La mise en oeuvre de projets par bassin versant repose sur une démarche structurée, faisant appel à une expertise multidisciplinaire (biologistes, agronomes, ingénieurs, hydrologues, etc.). La réalisation des projets peut s'étendre sur quelques années, selon la nature ou la complexité des ouvrages à exécuter.

Pour mener à bien ces projets, une série d'interventions doivent être planifiées et réalisées en s'articulant autour des grandes étapes suivantes :

- **L'acquisition des connaissances relatives au bassin versant**
Caractérisation des cours d'eau, examen des berges, définition des pratiques culturales, inventaire des superficies en culture et des superficies boisées, hydrologie des cours d'eau, inventaire de la faune aquatique, établissement de l'état de la qualité de l'eau, etc.
- **L'identification du problème à l'échelle du bassin versant et de la ferme**
Diagnostic spécialisé à l'échelle de la ferme identifiant les problématiques et proposant les mesures correctrices appropriées.
- **La mobilisation du milieu et des producteurs agricoles**
Rencontres d'information et de sensibilisation des producteurs agricoles et des partenaires régionaux dans le but de susciter l'adhésion de tous et de passer en mode action.
- **Le choix des mesures correctrices**
Pratiques de conservation des sols, aménagements hydroagricoles, aménagements des berges, interventions à l'égard des cours d'eau.
- **La planification des travaux**
Préparation des plans et des devis, recherche de financement, demande de permis et d'autorisation.
- **L'exécution des travaux**
Surveillance des travaux et suivi.
- **Suivi de la qualité de l'eau**
Évaluation de l'amélioration de la qualité des écosystèmes selon certains indicateurs.